



**RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DU DOUBLE STOCK DE PLASMA  
TRAITÉ AU SOLVANT-DÉTERGENT ET DE PLASMA CONGELÉ**



## PLASMA SOUS-COMITÉ

<b>Membres du sous-comité :</b>	Alan Tinmouth, M.D. Douglas Morrison, M.D. Jason Quinn, M.D. Katerina Pavenski, M.D. Kathryn Webert, M.D. Ryan Lett, M.D.
<b>Président du CCN :</b>	Andrew Shih, M.D.
<b>Représentant du ministère provincial :</b>	Katherine Logan (BC)
<b>Coordonnatrice du CCN :</b>	Kendra Stuart
<b>Date de publication :</b>	25 octobre 2023

### Cite As:

Tinmouth A, Morrison D, Quinn J, Pavenski K, Webert K, Lett R. Recommandations concernant la gestion du double stock de plasma traité au solvant-détergent et de plasma congelé [Internet]. Ottawa : Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins; 25 octobre 2023 [cité AAAA MM JJ]. Disponible sur le Web :

<https://nacblood.ca/fr/resource/recommandations-concernant-la-gestion-du-double-stock-de-plasma-traite-au-solvant>



## TABLE OF CONTENTS

PLASMA SOUS-COMITÉ.....	2
TABLE OF CONTENTS.....	3
ACRONYMES.....	4
CONTEXTE .....	5
RECOMMANDATIONS .....	5
TABLEAUX D'ÉQUIVALENCE DES DOSES DE PLASMA S/D ET DE PLASMA CONGELÉ (PC) EN FONCTION DU POIDS :..	6



## ACRONYMES

CCN	Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins
PC	Plasma congelé
SCS	Société canadienne du sang
S/D	Solvant-détergent



## CONTEXTE

En juillet 2022, la Société canadienne du sang a annoncé son passage aux plaquettes et composants plasmatiques à teneur réduite en agents pathogènes, une mesure de sécurité supplémentaire pour le système d'approvisionnement en sang au Canada. La première phase d'introduction du plasma à teneur réduite en agents pathogènes a vu le remplacement du plasma congelé (PC) par le plasma traité au solvant-détergent (S/D), l'objectif étant que ce dernier représente 80 % du plasma transfusé en septembre 2023. La Société canadienne du sang offre Octaplasma sans restriction depuis le 27 mars 2023.

À l'heure actuelle, deux produits de plasma sont offerts par la Société canadienne du sang. Octaplasma, plasma S/D fabriqué commercialement à partir de dons de plasma mélangés, est fourni en unités de 200 ml. Les unités fabriquées par la Société canadienne du sang ont quant à elles un volume variable, la moyenne étant de 289 ml. Comme cela est précisé dans les *Recommandations du CCN concernant l'utilisation de plasma traité au solvant-détergent au Canada*, ces deux produits présentent des indications identiques et sont équivalents sur le plan clinique. La dose recommandée pour corriger des résultats anormaux au niveau de la coagulation est de 10 à 15 ml/kg pour les deux produits.

## RECOMMANDATIONS

La gestion d'un double stock de plasma offrant des unités de différents volumes génère des difficultés logistiques, notamment dans la mesure où le plasma congelé est généralement prescrit à l'unité. Le Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins (CCN) suggère ce qui suit afin de faciliter la gestion des stocks :

1. L'utilisation de doses inadéquates de plasma étant fréquente, des lignes directrices locales ou régionales concernant les transfusions de plasma devraient fournir des recommandations prenant en compte le poids de la personne transfusée afin de garantir une prescription appropriée des médecins.
2. La dose standard de plasma pour corriger des résultats anormaux aux tests de coagulation est de 10 à 15 ml/kg. Cette recommandation doit être précisée dans les lignes directrices locales ou régionales concernant les transfusions de plasma. L'inclusion de rappels concernant les doses adéquates dans les modèles d'ordonnance aux formats papier et électronique permettrait de mieux guider les médecins au moment de la prescription.
3. Sachant que le plasma S/D constituera la majorité du plasma transfusé dans la plupart des hôpitaux, les lignes directrices locales et régionales devraient envisager de recommander que le plasma soit prescrit (i) en nombre d'unités standard de 200 ml et/ou (ii) en ml/kg. L'inclusion d'un rappel dans les modèles d'ordonnance aux formats papier et électronique concernant le volume standard de 200 ml des unités de plasma S/D serait également utile pour les médecins en vue de prescrire des doses de plasma adéquates.
4. Pour répondre aux demandes de plasma visant à corriger des anomalies de coagulation, le service de médecine transfusionnelle doit disposer d'une politique permettant de remplacer



au besoin le PC par du plasma S/D (ou inversement) en cas de problèmes de stocks. Les laboratoires de médecine transfusionnelle doivent élaborer des politiques locales en fonction des différences de volumes d'unités et de niveaux de facteurs de coagulation et en tenant compte d'aspects pragmatiques. Des tableaux d'équivalence entre les doses de plasma S/D et de PC en fonction du poids sont fournis ci-après à titre d'exemple. Il convient néanmoins que les services de médecine transfusionnelle établissent des politiques locales concernant les doses et la substitution des produits plasmatiques en tenant compte de considérations pragmatiques.

**Tableaux d'équivalence des doses de plasma S/D et de plasma congelé (PC) en fonction du poids :**

**\*\*\*Suivre les directives locales concernant les dose et la substitution des produits de plasma établies par le service de médecine transfusionnelle\*\*\***

(a) Tableau simplifié concernant les doses de plasma S/D et de PC en fonction du poids.

Poids (kg)	Dose cible <sup>1</sup>	Plasma S/D <sup>2</sup>	PC <sup>3</sup>
< 40 kg	12 ml/kg	12 ml/kg	12 ml/kg
40-54,9 kg	600 ml	3 unités (600 ml)	2 unités (580 ml en moyenne)
55-74,9 kg	815 ml	4 unités (800 ml)	3 unités (870 ml en moyenne)
75-94,9 kg	1 030 ml	5 unités (1 000 ml)	4 unités (1 160 ml en moyenne)
95 kg et plus <sup>3</sup>	1 200 ml	6 unités (1 200 ml)	5 unités (1 450 ml en moyenne)

(b) Tableau détaillé incluant les fourchettes de dose pour le plasma S/D et le PC.

Poids (kg)	10 ml/kg <sup>4</sup>	15 ml/kg <sup>4</sup>	Dose de plasma S/D <sup>2</sup>	Dose de PC <sup>3</sup>
< 40 kg	--	--	12 ml/kg	12 ml/kg
40-44,9 kg	450 ml	600 ml	3 unités	2 unités
45-49,9 kg	500 ml	675 ml	3 unités	2 unités
50-54,9 kg	550 ml	750 ml	3 unités	2-3 unités
55-59,9 kg	600 ml	825 ml	3-4 unités	3 unités
60-64,9 kg	650 ml	900 ml	4 unités	3 unités
65-69,9 kg	700 ml	975 ml	4 unités	3 unités
70-74,9 kg	750 ml	1 050 ml	4-5 unités	3 unités
75-79,9 kg	800 ml	1 125 ml	4-5 unités	3-4 unités
80-84,9 kg	850 ml	1 200 ml	5-6 unités	4 unités
85-89,9 kg	900 ml	1 275 ml	5-6 unités	4 unités
90-94,9 kg	950 ml	1 350 ml	5-6 unités	4 unités
94,9-99,9 kg	1 000 ml	1 425 ml	6 unités	4-5 unités
100 kg et plus <sup>3</sup>	1 000 ml	1 425 ml	6 unités	4-5 unités

1. Dose cible calculée à partir du poids moyen x 12,5 ml/kg.

2. Nombre d'unités de plasma S/D calculé à partir d'un volume d'unité de 200 ml.

3. Nombre d'unités de PC calculé sur la base d'un volume moyen de 289 ml.

4. Pour les personnes pesant plus de 100 kg, la dose de plasma est plafonnée à la dose prévue pour 100 kg.

5. Dose pour 10 ml/kg calculée à partir du poids supérieur pour chaque catégorie.

6. Dose pour 15 ml/kg calculée à partir du poids inférieur pour chaque catégorie.